

PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU 27 AVRIL 2017

Le vingt-sept avril deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Francis ELU, maire.

Présents : Mesdames : CHOQUEL, GADEBOIS, REDONDO, VAN BEEK, BROUILLET

Messieurs : GAUTHIER, MIMMAS, GARREAU, VINCENT, ALLARD  
LASCOURREGES, LABOUDETTE, DUCHESNE, DELANGE

Pouvoirs : Mme ROBILLARD à M. LASCOURREGES  
Mme GOZARD à M. MIMMAS  
M. CARABALONA à M. DUCHESNE  
M. PORCHET à M. ELU

Secrétaire : M. DELANGE

Lecture est faite du compte rendu du conseil municipal en date du 2 mars 2017.

Monsieur MIMMAS s'interroge sur le fait de savoir si le tirage au sort du jury criminel réalisé lors du dernier conseil municipal a bien été effectué pour l'année 2018, puis il confirme le fait que le droit de réponse demandé par Monsieur le maire lui a été accordé dans la dernière parution du journal « Le Grain de Sel ».

Monsieur le maire précise alors qu'il envisage de demander à bénéficier à nouveau de ce droit de réponse.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité et les points à l'ordre du jour sont abordés.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : PRÉSENTATION ET VOTE**

Monsieur ELU, Maire, présente le compte administratif 2016 et confie la présidence de la séance à, Monsieur ALLARD André afin de procéder au vote.

Les comptes de résultats cumulés de l'exercice 2016 sont arrêtés comme suit :

- Fonctionnement : Excédent 77.206,28 euros
- Investissement : Excédent 600.921,17 euros

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité.

**COMPTE DE GESTION 2016**

Après lecture du compte administratif 2016 et communication des résultats du compte de gestion, le conseil municipal adopte le compte de gestion établi par le receveur, à l'unanimité.

**AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'affectation de résultat qui se présente comme suit:

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultats reportés 2015 : excédent : 95 225,74 euros

Résultats exercice 2016 : excédent : 77 206,28 euros

Opérations de l'exercice :

DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT
1031029,61 euros	1108235,89 euros	77206,28 euros

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultats reportés 2015 : déficit : - 288 262,77 euros

Résultats exercice 2016 : excédent : 600 292,17 euros

Opérations de l'exercice :

DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT
402899,26 euros	1003820,43 euros	600921,17 euros

## **RESULTAT DE CLOTURE DE 2016**

Section de fonctionnement : EXCEDENT : 172 88,01 euros

Section d'investissement : EXCEDENT : 312 690,72 euros

**RESULTAT DE CLOTURE DE 2016** 485 578,73 euros

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017**

Pour faire face aux diverses augmentations (assurances, fluides, gaz, TVA,...)ainsi qu'à la baisse globale des dotations de l'Etat, le président de séance propose d'augmenter les taux de 3.90 % qui deviendraient :

- Taxe d'habitation : 14.99 %
- Taxe sur le foncier bâti : 20.35 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 57.04 %

Monsieur le maire précise que les moyennes nationales et départementales, en matière de taxes locales, sont encore supérieures à celles pratiquées dans notre commune.

À la suite de cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux taux.

## **VOTE DU BUDGET 2017**

Monsieur le maire, propose au conseil municipal de voter pour l'année 2017 un budget unique et donne lecture de ce budget.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à établir un budget unique, de reprendre, après lecture du résultat de l'exercice 2016 :

- Section fonctionnement : excédent 77 206,28 euros
- Investissement : excédent 600 921,17 euros

D'accepter le budget 2017, qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
En dépenses et recettes	En dépenses et recettes
1442485,01 euros	962000,00 euros

### **DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS D'EQUIPEMENT RURAL » (FER)**

Dans le cadre du projet d'aménagement du « Parc du Moulin », une première phase composée d'une clôture et de jeux pour enfants peut bénéficier de subventions au titre des FER (Fonds d'Equipeement Rural).

Ces travaux, estimés pour un montant de 65.980,00 € HT sont en effet éligibles avec un taux maximal de 40% soit une subvention espérée de 26.392,00 €.

Dans ces conditions, M. le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour déposer un dossier de demande de subvention pour cet aménagement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter au titre des Fonds d'Equipeement Rural une subvention au taux de 40% du montant des travaux soit 26.392,00 € pour la première phase de l'aménagement du « Parc du Moulin ».
- d'arrêter les modalités de financement du projet en précisant que le montant des travaux hors subvention, soit 39.588,00 € HT, sera financé par les fonds propres de la commune.

### **GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE – CONVENTION AVEC LE SDESM**

Considérant que la loi NOME (Nouvelle organisation du marché de l'énergie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoient la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

Considérant que Le SDESM (Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne) propose de coordonner un groupement de commande d'électricité en Seine-et-Marne.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes d'achat du SDESM pour la fourniture d'électricité.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'approuver le programme et les modalités financières,
- d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commande électricité annexé à la présente délibération,
- d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'électricité,

- d'autoriser le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

### **AVENANTS AUX TRAVAUX DE LA NOUVELLE MAIRIE**

Monsieur le maire, rappelle au conseil municipal le projet de réhabilitation de l'ancienne école en mairie et bibliothèque et précise que suite aux modifications demandées en cours de chantier, il convient d'établir des avenants aux marchés des entreprises suivantes:

#### **Entreprise CANARD**

LOT 01 – MAÇONNERIE

**Montant HT de l'avenant n°1 : 8 437,50 € HT**

Soit 5,43 % d'augmentation par rapport au montant initial du marché

**Nouveau montant du marché LOT 01 : 163 695,19 € HT**

#### **Entreprise A.S.A.**

LOT 03 – MÉTALLERIE

**Montant HT de l'avenant n°1 : - 13 750,00 € HT**

Soit -58,11 % de diminution par rapport au montant initial du marché

**Nouveau montant du marché LOT 03 : 9 910,00 € HT**

Montant total des avenants objets de la présente délibération : - 5 312,50 €

Soit -1,23 % de diminution par rapport aux montants initiaux des marchés

Nouveau montant total des marchés : 426 159,29 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à la validation des avenants cités ci-dessus.

### **INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS**

Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1, fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal délégué. Ces indemnités sont calculées sur la base d'un taux en pourcentage de l'indice 1022, or l'indice ayant été augmenté, il convient donc d'en tenir compte dans le calcul des indemnités allouées.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'appliquer la hausse de l'indice, aux indemnités perçues par le maire, les adjoints et les conseillers municipaux délégués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **DEMANDE DE SUBVENTION (Travaux nouvelle mairie 2<sup>ème</sup> tranche)**

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet d'extension de la nouvelle mairie, phase 2 : salle polyvalente et abords.

Il précise que peut être sollicitée une subvention auprès de la région Ile de France, dans le cadre des contrats ruraux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de mandater Monsieur le maire pour déposer le dossier de subvention auprès de la région Ile de France et pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

### **REGLEMENT INTERIEUR DU FUTUR « PARC DU MOULIN »**

L'ensemble des membres du conseil municipal s'entend pour reconnaître qu'une réunion spécifique sur le sujet serait plus constructive que la simple formulation de remarques dans le cadre du conseil municipal.

Le principe est donc acté.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer pour l'année 2017 :

Une subvention au profit de l'association **LES TEMPE D'ARGENT** pour un montant de :  
**450 euros**

Une subvention au profit de l'association **SOS ECUREUILS ROUX** pour un montant de :  
**250 euros**

Une subvention au profit de l'association **LA PETANQUE DE CONGIS** pour un montant de :  
**300 euros**

Une subvention au profit de l'association **DANSE CREATION ILE DE FRANCE** pour un montant de :  
**150 euros**

Une subvention au profit de l'association **JUJITSU** pour un montant de :  
**150 euros**

Une subvention au profit de l'association **AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS** (Monsieur MIMMAS n'ayant pas pris part au vote en tant qu'adhérent) pour un montant de:  
**150 euros**

Une subvention au profit de l'association **AS FOOTBALL** pour un montant de :  
**500 euros**

Après s'être assuré qu'aucune question ne restait à débattre, Monsieur le maire a levé la séance à 22h40.